



CÉAS de la Mayenne
Centre d'étude et d'action sociale

29 rue de la Rouillère
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Mél. ceas53@orange.fr
Site Internet : www.ceas53.org

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents



Autonomie

Le Conseil départemental réorganise ses antennes territoriales

La Maison départementale de l'Autonomie (MDA), qui dépend du Conseil départemental, accompagne, dans leurs démarches de la vie quotidienne, les personnes âgées en perte d'autonomie et les personnes en situation de handicap. La MDA est à leur service, ainsi qu'à celui de leurs proches, pour de l'écoute, de l'information ou des conseils, de l'évaluation ou de l'accompagnement, et du suivi (aménagement du logement, aide à domicile, ouverture de droits, entrée en établissement, scolarisation, insertion professionnelle...).

Les services proposés sont gratuits. Ils s'organisent autour de douze antennes territoriales. Au vu de la fréquentation depuis leur ouverture, le Conseil départemental vient de réorganiser l'accueil physique qui s'y opère : un accueil, sans possibilité de prendre un rendez-vous, est organisé à Laval, Mayenne et Château-Gontier ; par contre, dans les neuf autres antennes territoriales, l'accueil s'effectue dorénavant exclusivement sur rendez-vous.

Pour prendre rendez-vous : tél. 02 43 677 577 ; mél. mda.accueil@lamayenne.fr

Les antennes avec accueil sans possibilité de prise de rendez-vous :

- Laval, Maison départementale de l'Autonomie, 16 rue Albert-Einstein, du lundi au vendredi, de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h.
- Mayenne, 2 rue Réaumur, les mercredis, jeudis et vendredis, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.
- Château-Gontier, Antenne Solidarité, 10 rue Olivier-de-Rougé, mêmes jours et horaires qu'à Mayenne.

Les antennes avec accueil uniquement sur rendez-vous :

- Craon, Pôle Santé, 5 route de Nantes.
- Ernée, Antenne Solidarité, 1 avenue Charles-de-Gaulle.
- Évron, 1 rue de la Libération.
- Gorrion, Antenne Solidarité, 3 rue de la Cour-des-Forges.
- Grez-en-Bouère, Espace La Forge, Antenne Solidarité, 28 rue de la Libération.
- Loiron, Centre de santé, Zone artisanale La Chapelle-du-Chêne.
- Meslay-du-Maine, Pôle intercommunal, 1 voie de la Guiterrière.
- Renazé, Pôle Santé, 28 rue Daudier.
- Villaines-la-Juhel, Hôpital local, 21 rue Saint-Georges.



Gérontologie

Libéraliser les tarifs : « *inacceptable* » pour la Fnapaef

Pour faire face aux enjeux du vieillissement, la Fédération nationale des associations et amis de personnes âgées et de leurs familles (Fnapaef) ⁽¹⁾ milite pour une prestation universelle de solidarité nationale. L'actualité l'amène à prendre fermement position contre la libéralisation des tarifs d'hébergement en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad).

Les personnes accueillies en Ehpad participent aux coûts d'hébergement. La Fnapaef soutient que ces coûts sont trop élevés pour bon nombre de résidents et leurs familles, et qu'il convient d'en

(1)- L'Association des aînés résidant en collectivités et de leurs familles (ARCF) est membre de la Fnapaef. Le Lavallois Marc Reybaud, président de l'ARCF, est vice-président de la Fnapaef.

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par messagerie électronique aux seuls adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro :
Claude Guioullier,
Nathalie Houdayer.

réduire le montant. Ce n'est pas la voie que semble prendre le Gouvernement, d'où un communiqué de presse de la Fnapaef qui évoque un « *recul inacceptable* ».

La Fédération nationale dénonce que le budget « hébergement », à la charge des résidents et de leur famille, puisse ne pas diminuer ; au contraire, qu'il continue de « *servir de variable d'ajustement* » pour les budgets « soins » et « dépendance ». La Fnapaef enfonce le clou en dénonçant que le budget « hébergement » inclut « *un certain nombre de charges indues (...) et qui alourdissent considérablement une facture qui devrait reposer essentiellement sur de l'hôtellerie* ».

Et la Fnapaef craint le pire... Une libéralisation des tarifs d'hébergement aboutirait à faire payer plus aux résidents non bénéficiaires de l'aide sociale ; tout cela par « *solidarité envers les résidents bénéficiant de l'aide sociale financée par les conseils départementaux* ». La Fnapaef craint également que les tarifs d'hébergement ne deviennent progressifs en fonction des revenus.

« *De telles mesures, redoute la Fnapaef, entraîneraient une augmentation inacceptable du reste à charge des résidents non habilités à l'aide sociale, les plus nombreux et souvent en grande difficulté* ».



Revenus

La retraite : globalement 75 % du salaire

Le contexte est préoccupant concernant les retraites : d'une part, des générations plus nombreuses arrivent à la retraite (baby-boom) ; d'autre part, l'espérance de vie s'allonge. Déjà, entre 2008 et 2012, le nombre de retraités de droit direct a augmenté de 6,5 %. L'objectif du système de retraite est pourtant de garantir le niveau de ressources des retraités...

Pour rendre compte de cet objectif au niveau de chaque retraité, on utilise comme indicateur le taux de remplacement : c'est le rapport entre le montant de la retraite (retraite de base et complémentaire, tous régimes confondus, privé et public), et le montant d'un salaire représentatif de la fin de carrière.

Dans *Études & Résultats* n° 926 de juillet 2015, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) analyse le taux de remplacement du salaire par la retraite pour les salariés qui sont nés en 1946 ⁽¹⁾. Pour la lisibilité de cette synthèse, prenons les personnes ayant effectué une carrière complète.

Ainsi, pour les personnes nées en 1946, le taux de remplacement médian du salaire net moyen de fin de carrière par la retraite s'élève à 74,7 % pour les femmes et à 75,0 % pour les hommes ayant effectué une carrière complète ⁽²⁾.

La médiane du taux de remplacement recouvre des réalités très différentes. Ainsi, 10 % des retraités perçoivent une pension correspondant à moins de 59 % de leur salaire net

moyen de fin de carrière pour les femmes, et 57,5 % pour les hommes. A contrario, pour 10 % des retraités, le taux de remplacement est respectivement de 92,4 % et de 94,2 %.

L'auteur montre que le taux de remplacement diminue avec le salaire (et il en explique les raisons possibles).

Par ailleurs, il montre que les taux de remplacement sont légèrement plus bas dans le public que dans le privé, et qu'ils sont plus élevés pour les anciennes générations. Ainsi, précise l'auteur, Hady Senghor, « *le taux de remplacement médian diminue au fil des générations, dans le public comme dans le privé, pour les hommes comme pour les femmes qui ont effectué une carrière complète. Il est passé de 81 % à 75 % entre les générations 1936 et 1946* ».

L'auteur nuance ces constats en précisant que le montant moyen net de la pension de droit direct, toutes carrières et tous sexes confondus, a pour sa part augmenté. Il est passé de 1 609 euros à 1 672 euros en 2012, entre ces deux générations. Pour expliquer la baisse du taux de remplacement, Hady Senghor analyse notamment l'impact des diverses évolutions législatives.

L'auteur remarque également que les écarts des taux de remplacement médian des femmes et des hommes se réduisent au fil des générations.



« *Pour les journalistes, il va de soi qu'il n'est pas de reportage suffisamment juste pour que personne ne l'accuse de faire preuve de partis pris, de même qu'il n'est pas d'article biaisé qui ne trouvera quelqu'un pour le louer pour son objectivité. Ce métier suppose de jongler avec une série diablement complexe de mécanismes d'équilibre internes et externes sans jamais parvenir à un résultat juste.* »

Laura Miller, « Les médias, miroirs de nos illusions », à propos de *La Machine à influencer*, de la journaliste américaine Brooke Gladstone, publié le 22 mai 2011 dans *Salon* (San Francisco), repris dans *Le Courrier international* du 27 mars 2014.

(1) – Hady Senghor (Drees), « Le taux de remplacement du salaire par la retraite diminue au fil des générations » (6 pages).

(2) – La médiane divise en deux une population. Cela veut dire que la moitié des femmes ont un taux de remplacement supérieur 74,7 %, et l'autre moitié un taux inférieur. Il convient ensuite d'observer la dispersion des taux autour de la médiane.